

AAP « Start-it-up 3IA-CA »

Document de cadrage

CADRE GENERAL	2
ELIGIBILITE.....	2
LIEN AVEC LE 3IA	2
PROJET D'ENTREPRISE.....	2
PORTEUSE OU PORTEUR DU PROJET	2
NATURE DU PROJET	3
FINANCEMENT	3
MATURATION TECHNOLOGIQUE.....	3
CO-FINANCEMENTS	3
MATURATION ECONOMIQUE	4
CRITERES D'EVALUATION.....	4
PROCEDURE DE SOUMISSION	4
PROCEDURE DE SELECTION	5
AIDE AU MONTAGE DU PROJET.....	5

Cadre général

Dans le cadre de son Programme Startup, l'Institut Interdisciplinaire d'Intelligence Artificielle « 3IA Côte d'Azur » ouvre en 2021 l'Appel à Projets « Start-it-up 3IA » avec pour objectif d'aider les projets de création d'entreprises innovantes en lien avec les travaux de recherche menés au sein de l'Institut.

Les projets soumis devront présenter à la fois :

- une dimension scientifique et technologique forte en lien avec la recherche scientifique de 3IA Côte d'Azur;
- un projet d'entreprise ou une jeune entreprise de moins de 3 ans.

Les projets pourront également être accompagnés et soutenus par les différents dispositifs d'aide à la création d'entreprises innovantes ou de valorisation (BPI France, Incubateur PACA Est, SATT Sud-Est, Inria Start-up Studio, CNRS Rise, PPE (Parcours Pré-Entrepreneurial) d'INSERM Transfert...).

La durée des projets financés est de 6 à 12 mois.

Eligibilité

Lien avec le 3IA

Le projet soumis doit être en lien avec les travaux d'une équipe de recherche à laquelle appartient un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur.

A ce titre, le projet doit être soutenu explicitement par un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur, ou à défaut validé par la Direction Scientifique de 3IA Côte d'Azur. Le projet fournira un argumentaire expliquant en quoi le projet est en lien avec la recherche de 3IA Côte d'Azur et permettra de la valoriser.

Projet d'entreprise

L'entreprise cible peut être soit en projet de création, soit créée après septembre 2019 :

- **si l'entreprise n'est pas encore créée** : le dossier devra mettre en évidence la réalité du projet de création d'entreprise et son état d'avancement. L'avantage compétitif apporté par la collaboration avec le 3IA-CA devra être expliqué.
- **si l'entreprise est déjà créée** : le dossier devra faire apparaître sa date de création, ses fondateurs, son équipe dirigeante, ses actionnaires et les informations sur son activité (nombre d'employés, chiffre d'affaires, clients...). L'avantage compétitif apporté par la collaboration avec le 3IA-CA devra être expliqué.

Une rencontre avec l'Incubateur PACA Est sera organisée avant la soumission afin d'évaluer le projet de l'entreprise, qu'elle soit immatriculée ou non.

Porteuse ou porteur du projet

Le projet doit impliquer un personnel permanent ou non permanent d'une équipe de recherche à laquelle appartient un ou une titulaire de chaire du 3IA Côte d'Azur.

Le chercheur ou la chercheuse doit être :

- soit responsable du projet de création d'entreprise ou impliqué dans une entreprise créée depuis moins de 3 ans ;

- soit responsable scientifique du partenariat avec la future entreprise ou l'entreprise créée depuis moins de 3 ans.

Nature du projet

Les actions financées par cet appel à projets devront porter sur des actions de recherche et développement correspondant à une étape :

- de pré-maturation (TRL faible) ou
- de maturation technologique (TRL élevé).

Dans ces deux cas, l'identification des circuits de maturation et de valorisation sera appréciée.

Ces actions pourront viser par exemple la réalisation d'un prototype opérationnel, d'un démonstrateur robuste, ou la validation expérimentale d'un concept ayant vocation à être exploités par la startup.

Les livrables attendus des projets peuvent donc être :

- des actifs de propriété intellectuelle qui ont vocation à être transférés à l'entreprise en cours de création ;
- des résultats permettant au projet d'entreprise de lever un verrou, de franchir une étape dans son développement technologique ou d'apporter une valeur ajoutée IA à ses actifs technologiques existant.

L'objectif final est un contrat de transfert de technologie dont les principes devront être présentés (propriété intellectuelle, exclusivité, conditions financières d'exploitation).

Financement

Le financement apporté par 3IA Côte d'Azur concerne :

- l'ingénierie et l'encadrement de la maturation technologique nécessaire au projet d'entreprise ;
- la maturation économique du projet d'entreprise par l'Incubateur PACA Est.

Le porteur ou la porteuse du projet décrira dans le dossier de candidature la nature du soutien attendu par ces actions d'accompagnement.

Maturation technologique

Deux modalités sont proposées pour la maturation technologique :

- recrutement par le 3IA Côte d'Azur de personnel (post-doctorant, ingénieur, stagiaire) ayant vocation à faire partie de la startup à l'issue du projet
- mise à disposition d'ingénieurs qualifiés du 3IA Côte d'Azur.

Des achats d'équipement ou de prestations nécessaires à la réalisation du projet peuvent également être financés.

L'enveloppe financière maximale consacrée à la maturation technologique du projet est de 50 000€.

Co-financements

Des co-financements seront appréciés.

Les co-financements peuvent provenir:

- des partenaires du 3IA Côte d'Azur (valorisation de ressources humaines ou matérielles) ;
- des instruments d'aide à la création de startups des partenaires du 3IA Côte d'Azur (Inria Startup-Studio, CNRS Rise...)

- de structures externes (BPI France, SATT, Région, Europe, etc.) ;
- de la start-up impliquée dans le projet lorsque celle-ci est déjà en activité.

Maturation économique

Si le projet d'entreprise souhaite être incubé par l'Incubateur PACA Est, une contribution de 25K€ est allouée par le 3IA Côte d'Azur à l'Incubateur PACA Est pour participer aux coûts de l'incubation du projet.

Critères d'évaluation

Les réponses à l'AAP « Startup 3IA-CA » seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Lien et impact technologique et scientifique du projet vis-à-vis de la recherche du 3IA Côte d'Azur ;
- Potentiel de transfert de technologie et/ou d'expertise scientifique ;
- Impact du projet sur :
 - la compétitivité de l'entreprise ;
 - la valeur ajoutée par rapport à l'état de l'art et aux connaissances antérieures mobilisées ;
 - l'effet de levier sur des financements complémentaires et ultérieurs ;
 - les perspectives de partenariat à long terme entre 3IA Côte d'Azur et l'entreprise.
- Implémentation du projet :
 - crédibilité et réalisme du programme de développement, analyse des risques et scénario alternatif ;
 - structuration en lots, tâches et livrables ;
 - financements complémentaires, cohérence par rapport au programme de développement ;
 - schéma de protection de la Propriété Intellectuelle et d'exploitation des connaissances antérieures et des connaissances générées ;
 - gouvernance du projet ;
 - pertinence et qualité des livrables en vue du transfert dans l'entreprise et du marché.
- Transfert de technologie :
 - identification des actifs générés ;
 - proposition de principes d'affectation des droits de propriété ; intellectuelle sur les résultats ;
 - proposition de schémas d'exploitation des résultats.

Procédure de soumission

Le projet doit être décrit dans un document rédigé en français ou en anglais, dont la structure respecte le format proposé par le document « AAP-Start-up-3IA-modele.rtf » disponible sur demande par e-mail à 3ia.aap-startup@univ-cotedazur.fr.

Un entretien avec l'Incubateur PACA Est doit être réalisé par le porteur ou la porteuse du projet et son équipe avant l'évaluation.

Il doit être visé par :

- le ou la titulaire de la chaire 3IA Côte d'Azur concernée ;
- le conseil scientifique de 3IA Côte d'Azur ;
- le ou la responsable de l'établissement (ou par le ou la responsable du laboratoire, selon les règles internes à l'établissement) dont relève le porteur ou la porteuse,
- éventuellement par le dirigeant ou la dirigeante de l'entreprise associée si celle-ci existe déjà.

Procédure de sélection

Les projets soumis seront évalués par une instance dédiée de la Commission UCA Innovation Valorisation (CUIV) regroupant les partenaires du 3IA Côte d'Azur et l'Incubateur PACA Est.

En cas d'avis favorable, la CUIV soumettra la demande de financement au Bureau du 3IA Côte d'Azur pour la décision de financement.

Aide au montage du projet

Le 3IA Côte d'Azur a mis en place un dispositif d'aide au montage des projets qui peut être saisi à l'adresse mail 3ia.aap-startup@univ-cotedazur.fr :

- avant la soumission pour guider les porteurs dans la construction et la rédaction de réponses en adéquation avec les critères de l'Appel à Projets ;
- après la sélection des projets, pour finaliser le montage budgétaire et juridique des projets retenus en adéquation avec les contraintes financières et administratives.

Il est demandé que l'Incubateur PACA EST réalise une analyse préalable visant à éclairer la dimension entrepreneuriale et économique du projet. L'incubateur PACA EST pourra être saisi à l'adresse e-mail suivante : masson@incubateurpacaest.org ou candidat@incubateurpacaest.org